

## La nouvelle Commission européenne

Le 10 septembre dernier, le président de la future Commission européenne, Jean-Claude Juncker a dévoilé la nouvelle structure qu'il entend donner au Collège des commissaires et redessiné les frontières de quelques Directions Générales (DG) de la Commission. Conscient des critiques qu'avait suscitées la Commission Barroso II, il a voulu une Commission plus « politique » et proposé un Collège plus hiérarchisé et organisé autour des priorités politiques de sa campagne électorale.

Après quelques rappels sur la procédure de désignation du Collège des commissaires (I) cette note s'intéresse à la mise en place de la Commission Juncker (II), aux changements proposés en termes de structure du Collège des commissaires (III) et de compétences des DG (IV).

### Table des matières

I.	Le Collège des commissaires .....	1
II.	La mise en place de la Commission Juncker .....	3
1.	Le calendrier .....	3
2.	Une équipe expérimentée mais des accidents restent possibles au Parlement européen .....	3
III.	L'organisation du nouveau Collège des commissaires.....	5
1.	Le président .....	5
2.	Les vice-présidents.....	5
3.	Les vingt commissaires .....	6
IV.	Les nouvelles frontières des directions générales .....	7
V.	Conclusion .....	7
	Annexe I - La Commission Juncker .....	9
	Annexe II - Les équipes de projet .....	11
	Annexe III - Les nouvelles frontières des Directions générales.....	13

### I. Le Collège des commissaires

Le Collège des commissaires est l'organe directeur de la Commission. Les commissaires soumettent des propositions au Collège, qui se prononce de façon collégiale en général par consensus. Le Collège est collectivement responsable devant le Parlement européen (PE). Il comprend autant de commissaires que d'Etats membres, soit actuellement 28, y compris un président et des vice-présidents.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil européen, doivent prendre en compte les résultats des élections européennes pour proposer au PE un candidat à la présidence de la Commission. Celui-ci doit être élu par le PE en plénière à la majorité de ses membres (376 voix). C'est la grande nouveauté des élections de 2014.

En accord avec le président élu de la Commission, le Conseil européen désigne ensuite un Haut Représentant de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, lequel doit contribuer à l'élaboration et conduire la politique étrangère et la politique de sécurité de l'UE et le Conseil des Affaires étrangères, tout en étant par ailleurs vice-président de la Commission.

Les autres commissaires sont proposés par leur Etat membre. Ils sont en principe choisis sur la base de leurs compétences, de leur engagement en faveur de l'UE et de leur indépendance<sup>1</sup>. Le commissaire-candidat doit s'engager à ne recevoir aucune instruction de la part de son Etat, parti ou ancien employeur et doit cesser toute autre activité professionnelle pendant son mandat. Il peut être démis de ses fonctions s'il viole ces obligations<sup>2</sup>. Le commissaire n'est ainsi plus le représentant d'un Etat mais devient membre d'une équipe chargée de promouvoir l'intérêt général de l'UE.

Une fois élu, le président engage des échanges informels avec les Etats membres pour constituer son équipe. Celle-ci doit remplir un certain nombre de critères:

- La représentativité politique, essentielle pour incarner l'intérêt général européen.
- L'équilibre homme-femme qui est devenu un élément de plus en plus prégnant grâce notamment à la mobilisation du PE<sup>3</sup>.
- La représentativité des différents équilibres entre les grands et les petits Etats, ceux du Nord et du Sud, ceux de l'Ouest et de l'Est.

La connaissance par le candidat du portefeuille envisagé, son habilité à communiquer et sa disposition à collaborer avec le Parlement sont également recommandés.

A l'issue de ces échanges, le Conseil de l'UE adopte la liste officielle des commissaires-candidats.

Le président de la Commission définit ensuite l'allocation des portefeuilles et la structure du nouveau Collège qui est soumis, collectivement, à un vote du Parlement européen à la majorité simple.

Afin d'exploiter au mieux cette possibilité, le PE s'est octroyé le pouvoir d'évaluer les compétences des commissaires-candidats<sup>4</sup>. Chacun d'entre eux doit passer des auditions publiques devant une ou plusieurs des commissions<sup>5</sup> du PE concernées par ses attributions. En tenant compte du CV et des déclarations d'intérêt financier du candidat, les commissions parlementaires lui soumettent des questions écrites<sup>6</sup>. Le candidat dispose de 2 à 3 semaines pour se préparer : entouré d'un mini cabinet (deux à trois personnes), il peut s'appuyer sur les notes envoyées par ses futurs services et préparer avec eux des « auditions blanches ».

Les auditions publiques durent environ 3 heures. Le candidat est d'abord invité à faire une déclaration liminaire d'une quinzaine de minutes avant d'entamer la session de questions-réponses. A l'issue de cette audition publique, le président de la commission parlementaire et les coordinateurs

---

<sup>1</sup> Article 17 du Traité sur l'Union européenne (TUE).

<sup>2</sup> Le Conseil ou la Commission peuvent saisir la Cour de justice qui peut prononcer la démission ou la déchéance d'avantages du commissaire, selon l'article 45 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

<sup>3</sup> Annexe XVII du règlement intérieur du Parlement européen. La proportion de femmes au sein du Collège est passée de 9% sous le dernier mandat de Delors (1989-1994) à 33% dans la Commission Barroso II (2009-2014).

<sup>4</sup> Article 106 et annexe XVII du règlement intérieur du Parlement.

<sup>5</sup> Il peut y avoir une seule commission compétente, ou plusieurs (« commissions conjointes »), ou encore une commission compétente et d'autres commissions intéressées (« commissions associées »).

<sup>6</sup> La conférence des présidents de commission soumet 2 questions relatives à la compétence générale et à la gestion du portefeuille. La commission compétente rédige 3 autres questions (2 chacune en cas de commissions conjointes).

se réunissent à huis clos pour rédiger une déclaration d'évaluation qui est adoptée par la commission. Si cette évaluation est « réservée », une seconde audition à huis clos peut être demandée. Le PE ne peut formellement récuser un commissaire-candidat isolément, mais la menace de ne pas approuver le Collège a suffi par deux fois à entrainer le retrait de candidats contestés et conduit l'Etat membre concerné à désigner un autre candidat<sup>7</sup>.

Le président de la Commission présente ensuite son Collège en séance plénière et le soumet au vote du Parlement. Si le résultat est positif, le Conseil européen nomme la nouvelle Commission à la majorité qualifiée.

## **II. La mise en place de la Commission Juncker**

### **1. Le calendrier**

Les partis européens ont mis à profit le changement juridique introduit par le Traité de Lisbonne et choisi un ou plusieurs candidats<sup>8</sup> qui ont fait campagne dans l'UE et se sont affrontés lors de débats publics. A l'issue des élections du 22 au 25 mai, le PPE étant arrivé en tête, c'est son candidat Jean-Claude Juncker (LU) qui a été proposé par le Conseil européen et élu par le Parlement européen le 15 juillet avec 422 voix en sa faveur<sup>9</sup>.

Le 30 août dernier, le Conseil européen a nommé la Ministre italienne des Affaires étrangères, la sociale-démocrate, Federica Mogherini, comme Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le 10 septembre Jean Claude Juncker a ensuite présenté son équipe.

Les auditions des commissaires-candidats au PE ont lieu entre le 29 septembre et le 7 octobre. Le PE devrait se prononcer pour approuver ou non l'ensemble de la Commission européenne le 22 octobre afin que la nouvelle Commission puisse entrer en fonction le 1<sup>er</sup> novembre.

### **2. Une équipe expérimentée mais des accidents restent possibles au Parlement européen**

Jean-Claude Juncker a constitué un Collège particulièrement expérimenté (cf. annexe I) avec les caractéristiques suivantes:

- Il comprend 5 anciens premiers ministres, 4 vice-premiers ministres et 19 ministres.
- 7 candidats sont des commissaires sortants de la Commission Barroso II, 8 ont été députés européens et 9 ont fait campagne lors des élections de 2014.
- La moyenne d'âge est de 53 ans.

<sup>7</sup> En 2004, la commission des libertés civiles s'est prononcée contre Rocco Buttiglione au portefeuille de la Justice raison de ses propos sur l'homosexualité et la famille. Le gouvernement italien a retiré sa candidature. En 2010, la Bulgare Roumiana Jeleva a retiré la sienne après avoir été critiquée sur son manque de compétence pour la Coopération internationale et les liens de son mari avec le crime organisé.

<sup>8</sup> Le Traité ne mentionne ni procédure de nomination, ni campagne des présidents-candidats mais celles-ci ont été évoquées dans des résolutions parlementaires (non-contraignantes). Ainsi les partis ont décidé de nommer plusieurs candidats (binôme homme-femme pour les Verts) ; de procéder à des primaires ouvertes à tous (les Verts) ou à un vote du parti (le PPE, le S&D, l'ALDE) pour les désigner ; voire de refuser d'en désigner (les CRE).

<sup>9</sup> 250 eurodéputés ont voté contre, 47 se sont abstenus et 10 ont voté nul.

- Un tiers des commissaires-candidats sont des femmes, comme dans la Commission Barroso II<sup>10</sup>.
- Sur le plan politique, ils couvrent les principales sensibilités du PE. On compte en effet 14 représentants du PPE, 8 du S&D, 5 de l'ALDE, et un CRE.

Plusieurs commissaires-candidats suscitent cependant des réticences auprès des eurodéputés.

Le candidat au portefeuille de l'Education et la culture, Tibor Navracsics, devra faire face aux réserves des défenseurs des droits de l'homme. Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Administration publique et de la Justice du gouvernement de Viktor Orbán, il a mis en œuvre les mesures découlant de la nouvelle Constitution hongroise adoptée en 2013 et vivement critiquée quant au respect des droits fondamentaux et de la primauté du droit de l'UE.

Suspecté de conflits d'intérêt avec l'industrie pétrolière, le candidat au portefeuille Climat et Energie Miguel Arias Cañete (PPE, ES) a vendu les actions qu'il détenait dans des entreprises d'hydrocarbures. En revanche, ses propos sur l'infériorité intellectuelle des femmes<sup>11</sup> ont fait grincer les dents des eurodéputés.

Le choix de confier le nouveau portefeuille des Services financiers à Jonathan Hill, un candidat eurosceptique dont l'Etat ne fait pas partie de la zone-euro, a suscité l'opposition des groupes S&D et Verts.

A un moindre degré, l'attribution du portefeuille de l'Agriculture à Phil Hogan (PPE) a été contestée par six des onze eurodéputés irlandais qui mettent en garde contre son attitude discriminatoire et de supposés conflits d'intérêt<sup>12</sup>.

La Première ministre slovène, par ailleurs candidate à la vice-présidence pour l'Union de l'énergie Alenka Bratusek (ALDE), est critiquée pour son auto-nomination après son échec aux élections nationales de juillet dernier. Mais la mobilisation de la délégation slovène du PPE n'a pas eu l'écho escompté.

Le PPE s'oppose également au candidat français Pierre Moscovici auquel devrait être attribué le portefeuille Affaires économiques et monétaires. Le non-respect des critères de Maastricht par la France lorsqu'il était Ministre de l'Economie est pointé du doigt pour un poste de commissaire dont la mission sera d'imposer leur application aux 28 Etats.

Le rejet d'un ou de plusieurs commissaires-candidats par le PE n'est pas impossible. S'il devait en être ainsi, l'entrée en fonction de la Commission Juncker pourrait s'en trouver retardée. Un tel scénario

---

<sup>10</sup> La menace du Président du PE Martin Schulz (S&D, DE) de voter contre un Collège dans lequel le nombre de femmes serait réduit par rapport à l'équipe sortante, a incité les Etats à nommer 9 femmes candidates.

<sup>11</sup> Lors de la campagne pour les élections européennes, Miguel Arias Cañete, tête de liste du Parti populaire espagnol, a dit lors d'une interview sur sa mauvaise prestation lors du débat avec la tête de liste du Parti socialiste Elena Valenciano que si un « homme abuse de sa supériorité intellectuelle, [il] a l'air d'un machiste ».

<sup>12</sup> Son traitement d'un différend relatif à l'hébergement d'une famille de gens du voyage et des dépenses de 50 millions d'euros en services de conseils externes lors de la mise en place de la compagnie irlandaise de l'eau seront probablement abordés par les eurodéputés lors des auditions.

semble cependant assez peu probable, chacun des grands partis ayant conscience que récuser un candidat de l'autre parti pourrait mettre en danger ses propres candidats.

### III. L'organisation du nouveau Collège des commissaires

#### 1. Le président

Le président Jean-Claude Juncker a souhaité se concentrer sur ses fonctions de direction politique et de représentation. A côté de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, il s'est ainsi entouré de six vice-présidents qui seront ses véritables adjoints. Il est également en charge du Secrétariat Général et de la DG Communication.

#### 2. Les vice-présidents

Chaque vice-président sera responsable d'une équipe de projet ciblée sur les priorités politiques de la nouvelle Commission (cf. Annexe II) telles que «Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement» ou encore «Un marché unique du numérique connecté». La composition de ces équipes pourra évoluer en fonction des besoins et de la mise sur pied progressive de nouveaux projets. Tous les commissaires participeront aux équipes « Meilleure réglementation » et « Budget et ressources humaines ». Les autres équipes regrouperont de 4 à 8 commissaires.

Les vice-présidents auront également un rôle de filtre stratégique. A l'exception de la vice-présidente « Budget et ressources humaines » et de la Haute Représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité, ils n'ont aucune DG sous leur responsabilité directe. En règle générale, le président n'inscrira aucune nouvelle initiative au programme de travail de la Commission ou à l'ordre du jour du Collège si elle n'a pas reçu l'aval d'un vice-président<sup>13</sup>.

Trois vice-présidents joueront un rôle particulièrement important :

- Le **premier vice-président** chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux (Frans Timmermans) **sera le bras droit du président**. Il veillera notamment à ce que toute proposition de la Commission respecte les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il travaillera donc avec tous les commissaires et supervisera les relations de la Commission européenne avec les parlements nationaux et les autres institutions européennes.
- La Haute Représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité s'appuie sur le Service européen pour l'action extérieure et peut le cas échéant demander au commissaire chargé de la politique de voisinage ou à d'autres commissaires de la suppléer.
- La vice-présidente en charge du « Budget et des ressources humaines » examine les initiatives des 20 commissaires. Son mandat inclut la modernisation de l'administration publique et le renforcement de la féminisation des fonctions d'encadrement au sein de la Commission (chefs d'unité, directeurs adjoints). Pour réaliser ces missions, elle s'appuie

<sup>13</sup> Ils disposent ainsi d'un droit de veto sur les dossiers que les commissaires souhaitent inscrire à l'ordre du jour et dans le programme de travail de la Commission.

sur 4 DG : Budget, Ressources humaines et sécurité, Traduction et Interprétation et sur l'Office européen anti-fraude (OLAF).

### 3. Les vingt commissaires

Les 20 autres commissaires seront chacun en charge d'un portefeuille aux contours redessinés. Dans certains cas, les attributions de plusieurs commissaires de la Commission précédente se trouvent regroupées. Certaines associations comme « Environnement, affaires maritimes et pêche » et « Action pour le climat et Energie » ont suscité des critiques car la conciliation d'objectifs parfois contradictoires peut s'y révéler problématique.

Le travail des commissaires sera coordonné par au moins deux vice-présidents (Règlementation et Budget) et bien plus dans certains cas. Les commissaires responsables du « Marché intérieur » et de la « Politique régionale » seront ainsi supervisés par 6 des 7 vice-présidents<sup>14</sup> tandis que ceux en charge des « Affaires économiques et financières » et de « l'Emploi et des affaires sociales » le seront par 5 vice-présidents.

Ils pourront s'appuyer sur une ou plusieurs DG. Alors que dans la Commission Barroso II, chaque commissaire n'avait en général qu'une seule DG sous sa responsabilité, 8 commissaires en auront désormais deux :

- Le commissaire aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes :
  - o DG Affaires économiques et financières
  - o DG Taxation et union douanière
- Le commissaire à l'Economie numérique et société numérique :
  - o DG Réseaux de communication, contenus et technologies et DG Informatique
- Le commissaire à l'Action pour le climat et l'énergie :
  - o DG Action climatique
  - o DG Energie
- Le commissaire à l'Environnement, affaires maritimes et pêche :
  - o DG Environnement
  - o DG Affaires maritimes et pêche
- Le commissaire à l'Education, culture, jeunesse et citoyenneté :
  - o DG Education et culture
  - o Centre commun de recherche
- Le commissaire à l'Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs :
  - o DG Emploi, affaires sociales et inclusion
  - o Eurostat

Il en résultera une charge de travail accrue, d'autant plus que la taille des cabinets sera désormais limitée à 6 personnes dont au moins 50% de fonctionnaires de la Commission et au plus 50% de ressortissants du même Etat membre.

Enfin, les commissaires n'auront plus de porte-parole. Les commissaires devront présenter eux-mêmes leurs projets à la presse et les exposer dans un langage moins convenu et plus politique.

---

<sup>14</sup> Seule la Haute Représentante ne coordonne pas ces domaines.

#### IV. Les nouvelles frontières des directions générales

Le nombre des Directions générales est maintenu à 33.

La fusion de la DG Entreprise et industrie et de la DG Marché intérieur compense la création d'une nouvelle DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux, à partir des DG Marché intérieur (regroupant les directions suivantes : F-capital et entreprises<sup>15</sup>, A-ressources et communication, G-marchés financiers, H-institutions financières, la task force pour le mécanisme de résolution unique, l'unité politique des services financiers) et Affaires économique et financière (unités : E1- marchés financiers et infrastructures financières et E2-systèmes financiers nationaux, et en partie E3-institutions financières et mécanismes de résolution).

De plus, 16 DG sont plus ou moins fortement remaniées (cf. Annexe III). Beaucoup de ces modifications sont marginales mais le rattachement de 3 unités de la DG Santé et consommateurs (unités B2-technologies de santé et cosmétiques, D5-autorisation des produits médicaux et D6-qualité et sûreté des produits médicaux) à la nouvelle DG Marché intérieur a soulevé des inquiétudes chez les professionnels de la santé.

#### V. Conclusion

La Commission Barroso II a suscité de telles critiques sur son aspect trop technocratique et son fonctionnement "en silo" (sans cohérence d'ensemble) que la nouvelle équipe se doit de présenter une structure renouvelée susceptible de mener une politique plus ambitieuse et plus cohérente. Cette nouvelle organisation suscite cependant plusieurs interrogations.

- Les **relations entre le président et ses vice-présidents** restent à préciser. S'il est clair que le président compte se reposer largement sur son premier vice-président pour le fonctionnement quotidien de la Commission, la coordination du travail des vice-présidents ne semble pas avoir été pleinement analysée. Le groupe des vice-présidents fonctionnera-t-il comme un super cabinet autour du président (ou du premier vice-président) ? La question est ouverte.
- **Cinq vice-présidents ne disposeront d'aucune DG**. A défaut de pouvoir compter sur un cabinet conséquent, ils devront s'en remettre aux commissaires de leur équipe pour s'informer. Dans ces conditions, ils risquent de n'avoir qu'un rôle d'animation sans réel pouvoir de proposition alors que leur pouvoir de veto demeure entier. Leurs relations avec leurs commissaires pourraient s'en ressentir, d'autant plus qu'ils sont très majoritairement issus de petits Etats et que leurs arbitrages pourraient donc avoir du mal à s'imposer. Par ailleurs, il n'est pas exclu que certains commissaires membres de plusieurs équipes éprouvent des difficultés à concilier les demandes éventuelles de leurs divers vice-présidents.
- La structure en équipes va entraîner **la multiplication des réunions de concertation**. Les réunions des équipes « Meilleure régulation » et « Budget et ressources humaines » où se retrouveront la

<sup>15</sup> Sauf l'unité F.2 qui est rattachée à la DG Justice

totalité des commissaires apparaîtront comme des avatars spécialisés du Collège des commissaires.

- Comment évoluera **le rôle du Collège des commissaires** dont l'intervention dans le processus décisionnel est nécessaire pour garantir la collégialité des décisions?
- Qu'en sera-t-il des commissaires qui jusque-là disposaient d'une large **capacité d'initiative**? Désormais responsables de services plus nombreux, mobilisés par leur participation à des équipes diverses, susceptibles de voir leurs idées repoussées au niveau des vice-présidents, auront-ils à cœur de prendre des initiatives hardies ou bien seront-ils plutôt enclins à se limiter aux propositions les moins polémiques pour éviter le veto de leurs vice-présidents? S'il devait en être ainsi, c'est l'avenir du monopole d'initiative de la Commission, déjà entamé par la montée en puissance du PE, qui pourrait se trouver affaibli!

Les questions ne manquent pas, mais peu contesteront qu'une réorganisation du Collège des Commissaires ait été nécessaire. La structure plus hiérarchique proposée par Jean-Claude Juncker risque d'introduire des rigidités et des freins à l'initiative mais comporte également des éléments de souplesse (le nombre et la composition des équipes pouvant évoluer en fonction des projets à mener à bien par exemple) dont on peut espérer qu'ils seront suffisants pour assurer un fonctionnement harmonieux de la nouvelle Commission.

## Annexe I - La Commission Juncker

Portefeuille	Commissaire	État membre	Fonction précédente
Président de la Commission européenne	Jean-Claude Juncker	LU	Premier ministre du 20 janvier 1995 au 4 décembre 2013
Vice-président chargé de l'Amélioration de la législation, des Relations interinstitutionnelles, des Règles de droit et de la Charte des droits fondamentaux	Frans Timmermans	NL	Ministre des Affaires étrangères depuis le 5 novembre 2012
Vice-président Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité	Federica Mogherini	IT	Ministre des Affaires étrangères depuis le 22 février 2014
Vice-président chargé du Budget et des Ressources humaines	Kristalina Gueorgieva	BG	Commissaire européen à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises depuis le 10 février 2010
Vice-président chargé du Marché numérique unique	Andrus Ansip	EE	Premier ministre de l'Estonie du 12 avril 2005 au 26 mars 2014
Vice-président chargé de l'Union énergétique	Alenka Bratušek	SI	Président du gouvernement du 20 mars 2013 au 18 septembre 2014
Vice-président chargé de l'Euro et du Dialogue social	Valdis Dombrovskis	LV	Premier ministre du 12 mars 2009 au 22 janvier 2014
Vice-président chargé des Emplois, de la Croissance, des Investissements et de la Compétitivité	Jyrki Katainen	FI	Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires depuis le 16 juillet 2014, Premier ministre du 22 juin 2011 au 24 juin 2014
Transports et Espace	Maroš Šefčovič	SK	Commissaire européen aux relations interinstitutionnelles et à l'administration depuis 2010, Commissaire européen à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse de 2009 à 2010
Économie et société numériques	Günther Oettinger	DE	Commissaire européen à l'énergie depuis le 10 février 2010
Politique européenne de voisinage et Négociations d'élargissement	Johannes Hahn	AT	Commissaire européen à la politique régionale depuis le 10 février 2010
Commerce	Cecilia Malmström	SE	Commissaire européen aux affaires intérieures depuis le 9 février 2010
Coopération internationale et Développement	Neven Mimica	HR	Commissaire européen à la santé et à la politique des consommateurs depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Action pour le climat et Énergie	Miguel Arias Cañete	ES	Député européen depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement du 22 décembre 2011 au 28 avril 2014

Environnement, Affaires maritimes et Pêche	Karmenu Vella	MT	Ministre du tourisme de mars 2013 à avril 2014
Santé et Sécurité alimentaire	Vytenis Andriukaitis	LT	Ministre de la Santé depuis le 13 décembre 2012
Migrations et Affaires intérieures	Dimítris Avramópoulos	GR	ministre de la Défense depuis le 24 juin 2013, ministre des Affaires étrangères du 21 juin 2012 au 23 juin 2013
Emploi, Affaires sociales, Compétences et Mobilité	Marianne Thyssen	BE	Présidente du parti Chrétien-démocrate flamand du 15 mai 2008 au 23 juin 2010
Affaires économiques et financières, Fiscalité et Union douanière	Pierre Moscovici	FR	Ministre de l'Économie et des Finances du 16 mai 2012 au 31 mars 2014
Aide humanitaire et Réaction aux crises	Christos Stilianidis	CY	Député européen depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, Porte-parole du gouvernement de 2013 à 2014
Agriculture et développement rural	Phil Hogan	IE	Ministre de l'Environnement, du Patrimoine et des gouvernements locaux depuis le 9 mars 2011
Stabilité financière, Services financiers et Union du marché des capitaux	Jonathan Hill	GB	Leader de la Chambre des Lords et Chancelier du duché de Lancaster du 7 janvier 2013 au 15 juillet 2014
Marché intérieur, Industrie, Entrepreneuriat et PME	Elżbieta Bieńkowska	PL	Vice-présidente du Conseil des ministres et Ministre des Infrastructures et du Développement depuis le 27 novembre 2013
Justice, Consommateurs et Égalité des genres	Věra Jourová	CZ	Ministre tchèque du Développement régional depuis le 29 janvier 2014
Éducation, Culture, Jeunesse et Citoyenneté	Tibor Navracsics	HU	Ministre des Relations économiques extérieures et des Affaires étrangères depuis le 6 juin 2014, Ministre de l'Administration publique et de la Justice du 29 mai 2010 au 6 juin 2014
Politique régionale	Corina Crețu	RO	Vice-présidente du Parlement européen depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014, députée européenne depuis 2007
Concurrence	Margrethe Vestager	DK	Ministre de l'Économie et de l'Intérieur du 3 octobre 2011 au 2 septembre 2014
Recherche, Science et Innovation	Carlos Moedas	PT	Secrétaire d'État adjoint du cabinet du Premier ministre depuis le 21 juin 2011

## Annexe II - Les équipes de projet

Projet	<b>Amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'Etat de droit et de la Charte des droits fondamentaux</b>		
Chef d'équipe	Premier vice-président Frans Timmermans		
Commissaires	Tous. Collaboration particulièrement étroite avec :		
	Justice, consommateurs et égalité des genres	Vera Jourova	DG Justice
	Migration et affaires intérieures	Dimitris Avramopoulos	DG Affaires intérieures
Projet	<b>Budget et ressources humaines</b>		
Chef d'équipe	Vice-président Kristalina Georgieva	DG Budget DG Ressources humaines et sécurité Office européen anti-fraude (OLAF) DG Traduction DG Interprétation	
Commissaires	Tous		
Projet	<b>Une Europe plus forte sur la scène internationale</b>		
Chef d'équipe	Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini		
Commissaires (4)	Politique européenne de voisinage	Johannes Hahn	DG Elargissement
	Commerce	Cecilia Malmström	DG Commerce
	Coopération internationale et développement	Neven Mimica	DG Développement et coopération
	Aide humanitaire et gestion des crises	Christos Stylianides	DG Aide humanitaire et protection civile
Projet	<b>Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement</b>		
Chef d'équipe	Vice-président Jyrki Katainen		
Commissaires (8)	Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes	Pierre Moscovici	DG Affaires économiques et financières DG Taxation et union douanière
	Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs	Marianne Thyssen	DG Emploi, affaires sociales et inclusion
	Politique régionale	Corina Cretu	DG Politique régionale
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Elzbieta Bienkowska	DG Entreprise et industrie DG Marché intérieur et services
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux	Jonathan Hill	Nouvelle DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux
	Economie numérique et société numérique	Günther Oettinger	DG Réseaux de communication, contenus et technologies DG Informatique
	Action pour le climat et l'énergie	Miguel Arias Canete	DG Action climatique DG Energie
	Transport et espace	Maros Sefcovic	DG Mobilité et transport
Projet	<b>Un marché unique du numérique</b>		

Chef d'équipe	Vice-président Andrus Ansip		
Commissaires (7)	Economie numérique et société numérique	Günther Oettinger	DG Réseaux de communication, contenus et technologie DG Informatique
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Elzbieta Bienkowska	DG Entreprise et industrie DG Marché intérieur et services
	Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs	Marianne Thyssen	DG Emploi, affaires sociales et inclusion
	Justice, consommateurs et égalité des genres	Vera Jourova	DG Justice
	Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes	Pierre Moscovici	DG Affaires économiques et financières DG Taxation et union douanière
	Politique régionale	Corina Cretu	DG Politique régionale
	Agriculture et développement rural	Phil Hogan	DG Agriculture et développement rural
Projet	<b>Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique</b>		
Chef d'équipe	Vice-président Alenka Bratusek		
Commissaires (7)	Action pour le climat et l'énergie	Miguel Arias Canete	DG Action climatique DG Energie
	Transport et espace	Maros Sefcovic	DG Mobilité et transport
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Elzbieta Bienkowska	DG Entreprise et industrie DG Marché intérieur et services
	Environnement, affaires maritimes et pêche	Karmenu Vella	DG Environnement DG Affaires maritimes et pêche
	Politique régionale	Corina Cretu	DG Politique régionale
	Agriculture et développement rural	Phil Hogan	DG Agriculture et développement rural
	Recherche, science, innovation	Carlos Moedas	DG Recherche et innovation
Projet	<b>Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable</b>		
Chef d'équipe	Vice-président pour l'Euro et le dialogue social Valdis Dombrovskis		
Commissaires (7)	Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes	Pierre Moscovici	DG Affaires économiques et financières DG Taxation et union douanière
	Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs	Marianne Thyssen	DG Emploi, affaires sociales et inclusion
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux	Jonathan Hill	Nouvelle DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Elzbieta Bienkowska	DG Entreprise et industrie DG Marché intérieur et services
	Education, culture, jeunesse et citoyenneté	Tibor Navracsics	DG Education et culture
	Politique régionale	Corina Cretu	DG Politique régionale
	Justice, consommateurs et égalité des genres	Vera Jourova	DG Justice

### Annexe III - Les nouvelles frontières des Directions générales

DG	Changements
DG COMM	- Perd une partie de l'unité réseaux et contrats des media (A2.COMM - DG CNECT) et de l'unité programme des citoyens (C2.COMM - DG EAC) <sup>16</sup>
DG CNECT	- Gagne les unités droit d'auteur (D1.DG MARKT) et lutte contre la contrefaçon (D3.MARKT), l'unité services postaux et en ligne (E3.MARKT), la partie du programme Creative Europe media (E3.EAC), une partie de l'unité réseaux et contrats des media (A2.COMM)
DG DEVCO	- Perd la direction politique de voisinage (DEVCO F - DG ELARG)
DG ECFIN	- Gagne l'unité programmes OLAF (D5.OLAF) - Perd les unités réformes du marché du travail (B3.ECFIN - DG EMPL), marchés et infrastructures financières (E1.ECFIN - DG Stabilité), systèmes financiers nationaux (E2.ECFIN - DG Stabilité), une partie de l'unité institutions financières et mécanismes de stabilité (E3.ECFIN - DG Stabilité)
DG EAC	- Gagne une partie de l'unité programme des citoyens (C2.COMM) - Perd l'unité stratégies de compétences (A3.EAC - DG EMPL), qualifications et formation professionnelle (B2.EAC - DG EMPL), l'unité Creative Europe media (E3.EAC - DG CNECT)
DG ELARG	- Gagne la direction politique de voisinage (DEVCO F) - Perd la task force sur les chypriotes turcs (D1.ELARG - DG REGIO)
DG EMPL	- Gagne l'unité réformes du marché du travail (B3.ECFIN), stratégies de compétences (A3.EAC), qualifications et formation professionnelle (B2.EAC), droits des handicapés (D3.JUST) et une partie de l'unité égalité de traitement (D1.JUST)
DG ENVI-MARE	- Perd une partie de l'unité gaspillage alimentaire (A2.ENV - DG SANCO) et celle des biocides (A3.ENV - DG SANCO)
DG ENTR - MARKT (fusionnent)	- Gagne les unités technologie de santé et cosmétiques (B2.SANCO), autorisation des produits médicaux (D5.SANCO) et qualité et sûreté des produits médicaux (D6.SANCO) - Perd les unités droit d'auteur (D1.MARKT - DG CNECT) et lutte contre la contrefaçon (D3.MARKT - DG CNECT), l'unité services postaux et en ligne (DG CNECT), les directions capital et entreprises (Direction MARKT F - DG Stabilité sauf F2 qui part à DG JUST), ressources et communication (Direction MARKT A- DG Stabilité), marchés financiers (MARKT G- DG Stabilité), institutions financières (MARKT H- DG Stabilité), la task force pour le mécanisme de résolution unique (MARKT- DG Stabilité), l'unité politique des services financiers (02.MARKT- DG Stabilité), les unités espace et recherche (G1.ENTR - DG MOVE), Copernicus (G2 et G3.ENTR - DG MOVE), la direction programmes de navigation par satellite (ENTR H - DG MOVE), l'unité politique et recherche de sécurité (G4.ENTR - DG HOME)
DG HOME	- Gagne les unités : politique et recherche de sécurité (G4.ENTR) et politique anti-drogue (B3.JUST)
DG JUST	- Gagne l'unité gouvernance d'entreprise (F2.MARKT), la direction affaires des consommateurs (SANCO B sauf B2 qui va à DG MARKT) - Perd les unités politique anti-drogue (B3.JUST - DG HOME), droits des handicapés (D3.JUST - DG EMPL) et une partie de l'unité égalité de traitement (D1.JUST - DG EMPL)

<sup>16</sup> La DG COMM est réduite de moitié : elle passe de 38 à 15 personnes

DG MOVE	- Gagne les unités espace et recherche (G1.ENTR), Copernicus (G2 et G3.ENTR), la direction programmes de navigation par satellite (ENTR H)
OLAF	- Perd l'unité programmes OLAF (D5.OLAF - DG ECFIN)
DG REGIO	- Gagne la task force sur les chypriotes turcs (D1.ELARG)
DG SANCO	- Gagne une partie de l'unité gaspillage alimentaire (A2.ENV) et celle des biocides (A3.ENV) - Perd les unités technologie de santé et cosmétiques (B2.SANCO - DG MARKT), autorisation des produits médicaux (D5.SANCO- DG MARKT) et qualité et sûreté des produits médicaux (D6.SANCO- DG MARKT), la direction affaires des consommateurs (Direction B sauf B2 - DG JUST)
DG Stabilité financière	- Gagne les directions capital et entreprises (Direction MARKT F sauf F2 qui part à DG JUST), ressources et communication (Direction MARKT A), marchés financiers (MARKT G), institutions financières (MARKT H), la task force pour le mécanisme de résolution unique (MARKT), l'unité politique des services financiers (O2.MARKT), les unités marchés financiers et infrastructures financières (E1.ECFIN) et systèmes financiers nationaux (E2.ECFIN), une partie de l'unité institutions financières et mécanismes de résolution (E3.ECFIN)